

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
04,13,31,96,84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Achat de prestations dans le cadre de la course à pied "Run In Marseille" le 24 mars 2019 auprès de la société Amaury Sport Organisation.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par son implication dans le domaine du sport, le Conseil départemental entend renforcer sa notoriété, valoriser son image et promouvoir son territoire. Dans cette perspective, notre institution procède à divers achats de prestations dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à la course à pied "Run in Marseille" qui participe à l'identité du département et la valorise en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par son aspect économique et médiatique.

En effet, cette course fait partie d'un circuit regroupant les plus belles villes de France, comme par exemple Lyon ou Reims, en proposant des parcours remarquables et exceptionnels.

Cet événement se déroulera le 24 mars 2019. Il se déclinera sous forme de trois parcours distincts: le 10 kilomètres, le semi marathon (21,097 kilomètres) et le marathon (42,195 kilomètres). Un parcours de 1 ou 2 kilomètres sera également proposé pour les plus jeunes.

Ces achats permettront d'assurer une importante visibilité de notre institution.

L'ensemble des achats de prestation pour cette manifestation sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3°c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par la société Amaury Sport Organisation.

Le montant indiqué de 40.000 € TTC dans l'annexe financière de ce rapport est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL